



Projet de GNL Québec et de Gazoduq À contre-courant des engagements environnementaux du Québec

Montréal, le 27 juin 2019 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) s'oppose au projet regroupant l'usine de liquéfaction de gaz naturel et le gazoduc de 750 km pour le transporter à des fins d'exportation, en raison de son incompatibilité à la fois avec les objectifs de réduction des GES et de protection des milieux naturels que le Québec s'est donnés.

Pour les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE), le projet de GNL Québec et Gazoduq entre en contradiction avec les résolutions environnementales dernièrement adoptées par le Québec, notamment dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec pour la création d'aires marines protégées. « Ces projets vont entraîner une augmentation du transport maritime au Québec, dégradant à coup sûr l'habitat du béluga, soulève Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ. Cela va à l'encontre de la Loi sur les espèces en péril ainsi que de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) du Québec. » Les impacts sur les milieux naturels seraient majeurs : « En ce qui a trait à la construction du gazoduc, il y aura un avant et un après, poursuit Vincent Moreau. On parle ici de destruction de centaines de milieux humides et de la coupe de centaines d'hectares de vieille forêt. »

Enfin, le projet est incompatible avec les objectifs gouvernementaux de réduction des gaz à effet de serre, tant québécois que canadiens. « L'approvisionnement en gaz naturel est essentiellement issu de gisements non conventionnels impliquant l'utilisation de la fracturation pour son extraction, rappelle Martin Vaillancourt, coresponsable du comité énergie du RNCREQ et directeur du CRE Chaudière-Appalaches. De plus, en l'absence de contrats fermes démontrant que le gaz naturel liquéfié sera uniquement vendu à des fins de substitution d'énergie plus polluante, l'étude d'analyse de cycle de vie réalisée par le CIRAIG ne peut conclure que le GNL contribuera à la transition énergétique. »

Pour le RNCREQ, l'évaluation environnementale doit être réalisée dans sa globalité en tenant compte de l'ensemble des volets du projet (Gazoduq, port méthanier GNL, transport maritime) afin d'évaluer les impacts cumulatifs.

Depuis de nombreuses années, les conseils régionaux de l'environnement se sont engagés à consacrer d'importants efforts pour la réduction de la consommation d'énergie fossile par le biais de leur démarche Par notre propre énergie. « Nous déplorons que tant d'efforts soient annulés par des projets comme ceux de GNL Québec et Gazoduq, conclut Vincent Moreau. C'est dans des projets qui contribuent à l'accélération de la transition énergétique que le Québec devrait investir. »

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Le RNCREQ a mis en place la plateforme PhareClimat qui met de l'avant les initiatives inspirantes en matière de réduction d'émissions de GES, partout au Québec.

Renseignements :

Alix Genevrier

RNCREQ

514 861-7022 poste 24

alix.genevrier@rncreq.org